

27.11.2012 – 10:26 Uhr

L'Assurance immobilière Berne (AIB) se retire du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques

Berne (ots) -

L'Assurance immobilière Berne (AIB) a résilié son contrat avec le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques pour la fin de l'année 2012. Elle affectera les fonds ainsi libérés au renforcement de la prévention des dommages dus aux dangers naturels. Le retrait de l'AIB n'entraîne aucune détérioration de la couverture pour les 17 membres restants et les propriétaires de bâtiments situés dans ces cantons.

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques a été fondé en 1978 par les 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sans régime d'assurance tremblements de terre obligatoire. En cas de sinistre, il met à disposition de ses membres un montant maximal de deux fois deux milliards de francs par an pour indemniser les propriétaires immobiliers lésés.

Une solution a pu être trouvée afin que, malgré le départ de l'AIB, les membres restants n'aient pas à augmenter les parts versées dans la caisse du Pool à partir de 2013. La couverture de deux fois deux milliards de francs est elle aussi maintenue, ce qui améliore la situation des ECA encore membres du Pool et des propriétaires de bâtiments assurés auprès d'eux. Le nouveau modèle a été adopté par l'assemblée du Pool le 23 novembre 2012 à Berne.

Contact:

Peter W. Schneider, directeur UIR / AEAI / Pool

Tél.: +41/31/320'22'55

E-Mail: peter.w.schneider@irv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006972/100729033> abgerufen werden.